

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 janvier 2024

Convocation du 11 janvier 2024  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 18 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

**Absente excusée :** Mme Nathalie LEGRAND  
Mr Yves GOURDON donne pouvoir à François EDIN  
Mme Raphaëlle DESPLATS donne pouvoir à Thierry LE MARREC

**Absents :** Mme Katy LOISON  
Mr André CONGNARD  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 11/01/2024**  
**Affichage : 18/01/2024**

**Secrétaire de séance :** Mr François EDIN

**Observation sur le dernier compte-rendu : Néant**

**OBJET : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 octobre 2023 par laquelle elle avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 16 octobre 2023 au 20 novembre 2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

- une consultation par voie électronique a été organisée du 16 octobre 2023 au 20 novembre 2023.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 1 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 0 (nombre de contributions reçues via la consultation électronique)

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sont identifiées :

- ZAEnR Photovoltaïques au sol ou toiture

Sur l'ensemble du territoire communal dans le respect des procédures d'urbanisme et des spécificités locales

-ZAEnR Eolien

Aucune parcelle sur le territoire communal

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

